
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1^{er} novembre 2022 à 19 h 30
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Stéphane COTE, Maire d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens

Monsieur Michael MCDERMOTT, Chef du poste de quartier 3 au Service de police de la Ville de Montréal

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

En ouverture, le maire d'arrondissement invite les personnes présentes dans la salle à observer une minute de silence pour rendre hommage aux soldats et aux anciens combattants à l'occasion du jour du Souvenir le 11 novembre prochain.

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA22 28 246

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du mardi 1^{er} novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

Le maire d'arrondissement accueille les gagnants du concours *Maisons fleuries*, et les invite à rejoindre les conseillers pour la remise des prix et la prise de photo. Il procède à la remise des plaques commémoratives aux gagnants. Le prix de participation est décerné à madame Lise Chauret. Il poursuit, en remettant une plaque pour le *volet Commerce* à Monsieur Eric Gosselin du restaurant *La Maison verte*. Le prix pour le *volet résidence* est remis à madame Nancy Cayouette, et le prix *Coup de cœur du jury*, est remis au couple Gaydos qui ne pouvait être présent à la séance.

Annonces du maire

Le maire d'arrondissement présente l'évolution de différents dossiers et la mise en œuvre de certaines priorités depuis l'arrivée du nouveau conseil en novembre 2021.

Les dossiers et priorités sont les suivants :

- La préservation et l'inclusion d'un plus grand nombre d'espaces verts sur L'Île ainsi que la limitation des constructions dans le but d'augmenter la superficie du paysage humanisé;
- La nouvelle version du journal de l'arrondissement qui en est à la publication de sa deuxième édition;
- L'amélioration du service à la clientèle 311 et du suivi des requêtes;
- Les visites des comptes Facebook du maire et des élus offrant aux citoyens une plus grande visibilité et accessibilité à l'information;
- La préconisation du travail d'équipe au sein des directions de l'arrondissement et la valorisation de l'intégration des nouveaux employés afin d'améliorer la qualité du service à la clientèle;
- L'ajout d'un chef de division en ressources financières et matérielles à l'arrondissement;
- La nomination d'un directeur des travaux publics promu au sein du personnel à l'interne;
- Le déménagement prochain de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au point de service de Sainte-Geneviève réunissant ainsi, les inspecteurs du cadre bâti et l'équipe de la sécurité publique;
- Le service de la centrale de la sécurité publique de l'arrondissement qui est joignable 24 h/24, 7 j/7 au 514-630-1234. De plus, à l'été 2022, 2 cadets policiers ont été engagés pour assurer la sécurité des citoyens de l'arrondissement;
- L'embauche d'un deuxième patrouilleur pour prêter main forte aux deux autres membres de l'équipe de la sécurité publique;
- L'augmentation du budget de l'arrondissement par la ville centre. À ce sujet, il souligne le travail assidu du directeur de l'arrondissement, de ses collègues et des membres du conseil;
- L'amélioration importante et récurrente de la situation financière de l'arrondissement prévue entre autres, par l'augmentation de la taxe locale et une péréquation verte tenant compte du haut pourcentage de canopée;
- La poursuite du chantier du nouveau pont Jacques-Bizard. À ce sujet, il remercie les citoyens pour avoir fait preuve de patience et de collaboration durant les heures de pointe;
- La fin de la construction de la passerelle au parc nature du Bois-de-L'Île-Bizard, un dossier piloté par le Service des grands parcs de la Ville centre;
- La rencontre des services de la Ville de Laval et des gestionnaires de l'arrondissement afin de planifier un projet de mobilité durable qui serait une passerelle de piétons et de cyclistes reliant les deux villes. Ce projet vise à rendre le REM accessible à moins de dix minutes de Montréal et à promouvoir le développement d'un partenariat entre les 2 villes;
- Les rencontres prévues avec la STM pour améliorer les services offerts sur L'Île et pour mieux desservir la partie nord, par exemple, par un prolongement du service jusqu'à l'aréna;
- La rénovation majeure du chalet Robert Sauvé à Sainte-Geneviève;
- La présence d'une cinquantaine de jeunes, accompagnés de leurs parents, à une consultation publique sur la future Maison des jeunes de L'Île-Bizard.

Finalement, le maire invite les citoyens de l'arrondissement à participer à la consultation publique de la Société de transport de Montréal (STM) intitulée « Parlons-en ». Les détails sont disponibles sur le site de la STM.

Le maire invite le chef du poste de quartier 3, monsieur McDermott, à faire un état des lieux des principales activités et des événements de criminalité survenus sur le territoire au cours du dernier mois.

M. McDermott fait un retour sur l'implication des agents du poste de quartier dans le cadre des festivités de l'halloween. Plusieurs visites dans les classes ont eu lieu pour rappeler aux élèves les règles de sécurité pendant cette soirée.

La 54^e journée Fèves au lard a été un grand succès et les fonds amassés seront remis à des organismes communautaires du secteur. Et, les repas non consommés ont été redistribués dans les écoles et à des organismes communautaires du secteur.

Dans le dossier de vols dans les véhicules, les policiers du poste de quartier 3 ont procédé à l'arrestation d'un individu. Les agents continuent de sensibiliser les automobilistes au verrouillage de leurs portières et de ne pas laisser d'objets visibles dans l'auto. En cas d'incident, il invite les citoyens à rapporter l'événement dans un poste de quartier ou sur le site internet du SPVM.

Il fait appel à la vigilance des aînés pour reconnaître les fraudes utilisées à leur endroit. Présentement, les policiers vont à la rencontre des directeurs.trices des institutions bancaires pour les informer et les sensibiliser à ce fléau. Il souligne qu'un projet a été mis sur pied avec ces institutions qui remettent un dépliant explicatif à des aînés lorsqu'ils font une transaction bancaire.

Finalement, pour toute problématique en lien avec la sécurité routière ou l'incivilité, le commandant insiste pour mettre de l'avant l'accessibilité du site internet du poste de quartier 3 et la possibilité pour tous de consigner leurs questions en ligne.

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 57

Madame Tessa Botham

- Est-ce qu'une pétition peut être rattachée à une demande de retrait de panneau d'arrêt formulée à la séance du 4 octobre?

- Pourquoi y a-t-il un panneau de démolition au coin de la rue Blouin et Chemin du Bord-du-Lac?

Fin : 19 h 59

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question

CA22 28 247

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 4 octobre 2022.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 4 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA22 28 248

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 18 octobre 2022 de 13 h 30.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 18 octobre 2022 - séance de 13 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1229452026

CA22 28 249

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 18 octobre 2022 de 14 h 15.

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 18 octobre 2022 - séance de 14 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.07 1229452027

CA22 28 250

Prendre acte des procès-verbaux et comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De prendre acte du dépôt:

- du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance du 20 septembre 2022;
- du compte rendu du comité de la sécurité publique, de la circulation et des mesures d'urgence du jeudi 1^{er} septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.08 1229452029

CA22 28 251

Approuver l'entente de participation entre l'Institution royale pour l'avancement des sciences/Université McGill et l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte - Geneviève.

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'approuver l'entente de participation entre l'Institution royale pour l'avancement des sciences/Université McGill et l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1227576005

CA22 28 252

Affecter un montant de 700,00 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement pour l'octroi d'une contribution financière au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Alain WILSON

D'affecter un montant de 700,00 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement pour l'octroi d'une contribution financière au SPVM, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est proposé par Stéphane COTE

appuyé par Alain WILSON

D'apporter un amendement à la proposition principale pour corriger le nom du bénéficiaire de la contribution financière pour la Fraternité des policiers et policières de Montréal.

La secrétaire d'arrondissement déclare la proposition principale telle qu'amendée, adoptée à l'unanimité, et il est,

RÉSOLU

en conséquence.

20.02 1227593025

CA22 28 253

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de service de la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour la prise en charge de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service de la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour la prise en charge de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional.

L'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève demeure le gestionnaire des installations et des plateaux sur son territoire et décide du processus d'octroi de ces derniers qui sont sous sa responsabilité.

L'arrondissement peut mettre fin à l'entente liée à l'article 85 en tout temps.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Les dépenses reliées à ce projet seront entièrement assumées par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1229466004

CA22 28 254

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 30 septembre 2022, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2022, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1229452028

CA22 28 255

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter deux panneaux d'arrêt sur la rue Cherrier dans les deux directions à la hauteur de la rue Louis-Roch, le tout à la suite d'une recommandation du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgence.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'édicter une ordonnance visant à ajouter deux panneaux d'arrêt sur la rue Cherrier dans les deux directions à la hauteur de la rue Louis-Roch.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1229413027

Le conseiller d'arrondissement, monsieur Richard Bélanger ne s'oppose pas à cette résolution mais demande au Comité de la sécurité publique, de la circulation et des mesures d'urgence d'analyser la pertinence d'avoir 6 panneaux d'arrêt sur une distance de 0.9 Km compte tenu qu'il n'y a pas d'écoles et de parcs et que la limite de vitesse est de 30 km/heure.

CA22 28 256

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à interdire le stationnement dans les croissants (côté intérieur) du boulevard Chèvremont et Jacques-Bizard entre le 1er décembre et le 1er avril, le tout à la suite d'une recommandation du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgence.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'édicter une ordonnance visant l'interdiction de stationnement dans les croissants (côté intérieur) du boulevard Chèvremont et Jacques-Bizard du 1^{er} décembre au 1^{er} avril, à l'exception des croissants sur le boulevard Chèvremont entre la montée de L'Église et le boulevard Jacques-Bizard;

D'effectuer auprès des résidents une campagne visant à les informer de la mise en place de cette ordonnance;

De prévoir une période d'adaptation avant l'application des modifications à la signalisation;

De planifier une consultation publique afin de normaliser les panneaux de signalisation (d'arrêt, céder le passage, sens unique) des croissants Chèvremont et Jacques-Bizard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1229413028

CA22 28 257

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à changer les panneaux de stationnement des rues Dieppe, Neveu et Philippe pour un stationnement de 90 minutes du lundi au vendredi, entre 8h et 18h, le tout à la suite d'une recommandation du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgence.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à changer les panneaux de stationnement des rues Dieppe, Neveu et Philippe pour un stationnement de 90 minutes du lundi au vendredi, entre 8 h et 18 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1229413029

La conseillère d'arrondissement, madame Suzanne Marceau commente la limitation de stationnement aux abords du Cégep Gérard-Godin. Elle ajoute que la présente décision vient uniformiser les règles de stationnement des deux côtés de rues, dont un côté se trouve dans l'arrondissement voisin, Pierrefonds-Roxboro. L'arrondissement est conscient de la pression exercée sur le stationnement dans le secteur, en raison de l'augmentation du nombre d'étudiants ainsi que du personnel enseignant utilisant leur véhicule.

Elle remercie les membres du conseil qui ont acceptés que cette étude se concrétise, le directeur de l'urbanisme, monsieur Provencher ainsi que le Comité de la sécurité publique, de la circulation et des mesures d'urgence qui s'est penché sur cette situation pour trouver une solution adaptée et durable afin de faciliter le stationnement aux abords du Cégep.

CA22 28 258

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement sur l'avenue du Manoir du côté ouest entre la rue Viger et la rue Cherrier.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement sur l'avenue du Manoir du côté ouest entre la rue Viger et la rue Cherrier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1229413030

CA22 28 259

En vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), statuer sur une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement côté ouest sur la rue du Pont à L'Île-Bizard sur la portion nord à partir de la rue Paiement. Ajouter une interdiction de stationnement des deux côtés sur la rue du Pont à L'Île-Bizard sur la portion sud à partir de la rue Paiement, le tout à la suite d'une recommandation du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgence.

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

De refuser l'ajout d'une interdiction de stationnement du côté ouest sur la rue du Pont à L'Île-Bizard sur la portion nord de la rue Paiement.

De refuser l'ajout d'une interdiction de stationnement des deux côtés de la rue du Pont à L'Île-Bizard sur la portion sud à partir de la rue Paiement.

De maintenir les règles de stationnement actuellement en place dans ce secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1229413025

CA22 28 260

Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2023)

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Stéphane Côté de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2023), lequel est déposé avec le sommaire décisionnel. (CA28 0079).

40.06 1222714013

CA22 28 261

Adopter le Règlement CA28 0078 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2023 » de l'arrondissement.

ATTENDU l'avis publié sur le site internet de l'arrondissement pour l'avis de motion du règlement en date du 7 octobre 2022;

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 18 octobre 2022 par sa résolution CA22 28 243;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 18 octobre 2022 par sa résolution CA22 28 243;

ATTENDU l'avis publié sur le site internet de l'arrondissement pour l'adoption du règlement en date du 24 octobre 2022;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter, le « Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2023 » - Règlement numéro CA28 0078.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1226983003

CA22 28 262

Règlement relatif au déneigement des terrains par les entrepreneurs (CA28 0077).

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement intitulé: « Règlement relatif au déneigement des terrains par les entrepreneurs », à la séance du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2022 par sa résolution CA22 28 230;

ATTENDU le dépôt du projet de ce règlement à la séance du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2022 par sa résolution CA22 28 230;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter le règlement relatif au déneigement des terrains par les entrepreneurs – Règlement numéro CA28 0077.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1229413024

CA22 28 263

Règlement modifiant le règlement sur les nuisances (CA28 0064-3).

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement intitulé: « Règlement modifiant le règlement sur les nuisances », à la séance du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2022 par sa résolution CA22 28 231;

ATTENDU le dépôt du projet de ce règlement à la séance du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2022 par sa résolution CA22 28 231;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter le règlement modifiant le règlement sur les nuisances - Règlement numéro CA28 0064-3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1229413023

CA22 28 264

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage double sur la propriété située à l'adresse sise au 3069, rue Cherrier correspondante aux lots no 4 298 073 et 4 298 071 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage double sur la propriété située à l'adresse sise au 3069, rue Cherrier correspondante aux lots no 4 298 073 et 4 298 071 du cadastre du Québec avec les matériaux extérieurs suivants:

- Deux (2) parements extérieurs :
 - o Pierre Arriscraft couleur calcaire adair;
 - o Clin de bois vertical de Sidex d'une largeur de 10" de couleur brun grisailé;
- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres et des portes ainsi que la porte de garage seront en aluminium Gentek de couleur noir.
- Toiture en bardeau d'asphalte de couleur noir 2 tons;
- Toiture du mur pignon en métal à baguette de couleur noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1227905043

CA22 28 265

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de proposer des parements extérieurs autres que ceux acceptés à la résolution no CA21 28 159 pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 529, chemin Monk correspondante au lot no 4 589 948 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, des parements extérieurs autres que ceux proposés à la résolution no CA21 28 159 pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 529, chemin Monk correspondante au lot no 4 589 948 du cadastre du Québec avec les matériaux suivants:

- Pierre Permacon modèle Pierre Lafitt de couleur nuancé gris scandinava;
- Clin horizontal Gentek de couleur espresso;
- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres et des portes seront en aluminium de couleur noir;
- Toiture en bardeau d'asphalte IKO Cambridge de couleur noir double.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1229606010

CA22 28 266

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de proposer des parements extérieurs autres que ceux acceptés à la résolution no CA21 28 158 pour le garage détaché sur la propriété située à l'adresse sise au 529, chemin Monk correspondante au lot no 4 589 948 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, des parements extérieurs autres que ceux proposés à la résolution no CA21 28 158 pour le garage détaché sur la propriété située à l'adresse sise au 529, chemin Monk correspondante au lot no 4 589 948 du cadastre du Québec avec les matériaux suivants:

- Pierre Permacon modèle Pierre Lafitt de couleur nuancé gris scandinava;
- Clin horizontal Gentek de couleur espresso;
- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres et des portes seront en aluminium de couleur noir;
- Toiture en bardeau d'asphalte IKO Cambridge de couleur noir double.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1229606011

Dépôt de documents – SEPTEMBRE 2022

- Rapport mensuel - revenu ;
- Rapport budgétaire - sommaire ;
- Virements PDI;
- Virements – Budget de fonctionnement;
- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

60.01

CA22 28 267

Levée de la séance

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 1^{er} novembre 2022 à, 20 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Stéphane CÔTÉ
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2022.